

MESURES SALARIALES 2013

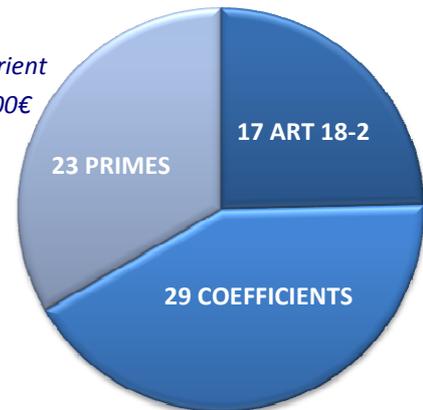
MONTANT DES MESURES SALARIALES PROPOSEES :

102 706 €

ET EN NOMBRE DE MESURES : **69**



Les primes varient de 500€ à 2500€

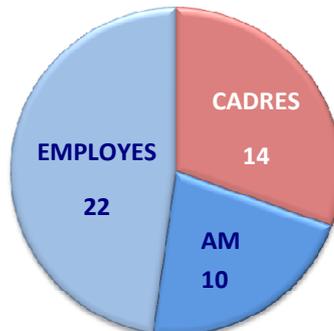
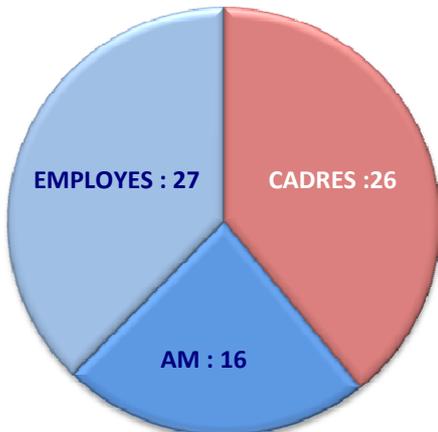


REPARTITION DES MESURES SALARIALES PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

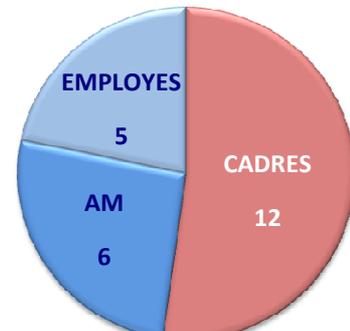
TOUTES MESURES SALARIALES : 69

ATTRIBUTION DES MESURES PERENNES : 46

ATTRIBUTION DES PRIMES : 23



*Les mesures pérennes (coef. et art.18-2) ont bénéficié pour **70 % aux employés et aux agents de maîtrise***



*Les primes ont été attribuées pour **52 % aux cadres***

Une vive polémique a eu lieu pendant le CE du 31 janvier 2013 à la présentation de ces chiffres qui seraient trop favorables aux cadres...

Pour la CFE-CGC, il s'agit d'une juste répartition qui vient compenser les écarts très importants dont ont pâti les cadres en 2012 avec seulement 10 mesures salariales sur les 61 accordées.

La Direction doit fournir les éléments chiffrés sur 4 ans pour le prochain CE afin de clôturer les débats et insinuations tenues en séance selon lesquelles *«ceux qui décident seraient les premiers à se servir »*.

AUGMENTATION GENERALE DES SALAIRES

La réunion de la Commission Paritaire Nationale sur les Salaires s'est déroulée le 30/01/2013 en présence de la Direction de l'entreprise UNEDIC.

Au terme de négociations soutenues, nous avons obtenu la proposition suivante :

Majoration de 1.2 % de la valeur du point-salaire et de la partie fixe à compter du 1er mars 2013

- La valeur du point salaire actuellement à 7,9642 € passerait à 8,0598 €
- La partie fixe du salaire actuellement à 303,90 € passerait à 307,5468 €

Concernant les **mesures individuelles pérennes 2013** (coefficients et article 18 CCN), chaque établissement (Unedic et DUA) disposera d'une enveloppe au moins équivalente à **0.8 %** de sa masse salariale propre de l'année 2012.

Concernant les **primes 2013**, l'enveloppe consacrée ne pourra être inférieure à celle de l'année 2012.

L'accord est ouvert à signature jusqu'au 15 février 2013.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !